RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00334
Numéro SIREN : 790 657 092
Nom ou dénomination : ABK PROTECTION

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 24180

ABK PROTECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 2, boulevard Thomson, 59810 LESQUIN
790 657 092 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux-mille vingt-trois,
Le 12 octobre,

La Société GROUPE VITAMINE T, représentée par Monsieur André DUPON.

Associée unique de la société ABK PROTECTION, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Monsieur Jean-Yves DOISY, Président démissionnaire, à compter du 12 octobre 2023 ;
- Pouvoirs du nouveau Président ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Yves DOISY de ses fonctions de président, à compter du **12 octobre 2023**.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

DEUXIEME DECISION

Consécutivement à la décision précédente, l'Associée unique décide de nommer à compter de ce jour, Monsieur Bienvenue DJOMATIN, demeurant au 39D rue de Treupe – 59710 AVELIN, aux fonctions de Président de la société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Bienvenue DJOMATIN accepte sans réserve ces fonctions qui l'honorent et l'obligent.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, le président, M. Bienvenue DJOMATIN, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

QUATRIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus prises.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique pour servir et valoir ce que de droit.

L'associé unique
Groupe Vitamine T
Monsieur André DUPON

